

(<https://preprodcachanfr.srv16.createurimage.fr/collecte-des-dechets/>)

Les solutions pour bien jeter sont nombreuses à Cachan. Par délégation de compétences, le [Grand-Orly Seine Bièvre](#) gère et organise au quotidien la collecte de vos déchets, ainsi que celle des encombrants.

Si votre bac est abîmé ou manquant, vous pouvez demander son remplacement gratuitement. Dans tous les cas, pour toute question relative aux poubelles (collecte, bacs, broyeurs, etc.), contactez le numéro unique : **01 78 18 22 23**.

## Les ordures ménagères (poubelle verte) ▼

### Quels sont les jours de collecte ?

- Lundi
- Mercredi
- Vendredi

### Quels sont les déchets autorisés ?

- Restes alimentaires
- Produits d'hygiène
- Vaisselle cassée
- Sacs plastiques, sacs canins

Les objets suivants ne doivent pas être mis dans les ordures ménagères :

- Tout objet dépassant 80 cm : planche en bois, tringle à rideaux, éléments de chantier
- Objets volumineux ou dont la quantité est suffisamment conséquente pour être remarquable : lots de cartons, déchets verts
- Déchets diffus spécifiques (DDS) : pots de peinture, bonbonnes de gaz, bouteilles de protoxyde d'azote
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

## Les déchets recyclables (poubelle jaune) ▼

### Quels sont les jours de collecte ?

- Mardi
- Jeudi

À noter : la collecte a lieu le matin à partir de 5h30. Les bacs doivent être sortis à partir de

18h, la veille du ramassage et retirés après le passage de la benne. Pour ne pas gêner la circulation des piétons, merci de rentrer vos bacs le plus tôt possible après la collecte. La collecte des déchets est assurée lors des jours fériés (sauf pour le 1er mai).

### **Quels sont les déchets autorisés ?**

- Plastiques légers : pots de yaourt, barquettes, films, boîtes
- Plastique transparents et opaques : bouteilles, flacons, bouteilles d'huile
- Déchets aluminium : bombes aérosols, conserves, canettes, barquettes, capsules de café
- Déchets papier : papier, cartons, journaux et magazines

Les contenants doivent être vidés et non lavés et ne doivent pas être enveloppés dans un sac plastique ou non recyclable. En cas de doute, jetez-les dans la poubelle verte.

### **Les encombrants** ✓

#### **Quels sont les jours de collecte ?**

- Tous les jeudis, dans tous les secteurs de la ville

Pour rappel, les encombrants ne sont pas collectés au mois d'août.

Vous pouvez également déposer vos encombrants à la déchèterie mobile.

#### **Quels sont les déchets autorisés ?**

- Objets volumineux de la maison : lits, matelas, meubles divers (armoires, chaises, tables, meubles de salle bain, de cuisine, mobilier de jardin, etc.)
- Autres objets : poussettes, sièges auto, bicyclettes, trotteurs, table à langer, jouets, baignoire bébé, escabeau, vélo d'intérieur, équipement de musculation, barbecue, tapis, parasol, etc.

### **Collecte des gros appareils électroménagers**

Attention, le service des encombrants ne prend plus en charge vos gros électroménagers !

Faites-les collecter gratuitement à domicile en prenant rendez-vous sur le site [jedonnemonelectromenager.fr](http://jedonnemonelectromenager.fr). L'éco-organisme **ecosystem** les orientera vers les structures de l'économie sociale et solidaire pour les réemployer, ou à défaut vers les usines de recyclage pour réutiliser leurs matières et fabriquer de nouveaux produits.

**Liste des appareils acceptés** : cave à vin, congélateur, cuisinière (avec foyers électriques, gaz, induction ou vitrocéramique), four, four à micro-ondes, hotte aspirante, lave-vaisselle, lave-linge, plaque de cuisson, réfrigérateur, réfrigérateur américain, sèche-linge.

## Les déchets verts

Les déchets verts sont constitués des tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

### Distribution de sacs de déchets verts

La distribution des sacs de déchets verts a lieu de la première semaine du printemps jusqu'à la dernière semaine d'automne.

Ils peuvent être récupérés au parc Raspail :

- Les mercredis et vendredis de 14h à 18h
- Le samedi de 9h à 12h

Chaque foyer cachanais peut retirer jusqu'à 10 sacs maximum, sur présentation d'un justificatif de domicile.

### Collecte des déchets verts

La collecte des déchets végétaux est organisée de la première semaine du printemps jusqu'à la dernière semaine d'automne.

Le dépôt des sacs biodégradables doit se faire la veille au soir à partir de 18h.

- Secteur Ouest (y compris le prolongement avenue Cousin-de-Méricourt / rue Camille-Desmoulin / avenue de la Division-Leclerc) : tous les mardis
- Secteur Est : tous les mercredis

### Quels sont les déchets acceptés ?

Petits branchages, feuilles, fleurs, gazon...

Pour rappel, vous pouvez présenter 3 fagots attachés avec de la ficelle (1,50 m de long et 5 cm max pour les branches) ou 3 sacs ouverts d'environ 100 L et le bac 240 L.

Pour vos déchets verts, d'autres solutions de valorisation existent aussi :

- Prêt de mini-broyeurs
- Distribution de composteurs individuels
- Dépôt en déchèterie

Tous les déchets ne sont pas collectés à votre domicile. Les biodéchets, verre, textile ou encore sapins, doivent être déposés dans un [point d'apport volontaire](#).

**Grand-Orly Seine-Bièvre - Déchets  
secteur Nord**

Bâtiment Askia, 11, avenue Henri  
Farman, 94398 Orly aéroport Cedex

01 78 18 22 23

dechets.secteurnord@grandorlyseinebie  
vre.fr

Lundi à vendredi : 9h à 12h - 13h30 à  
17h

Samedi, dimanche : fermé

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/dechets>



**Julien Jabouin**

3e adjoint

Transition écologique, défi climatique,  
nature en ville et déchets

01 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr